

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le dix du mois de janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03/01/2020

Présents : BASTIDE Sabine, BEVILACQUA Fredy, BLANC Sébastien, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, HURTHES Lionel, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Francis, OLLIVIER Myriame, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

Absent et excusé : Néant

Secrétaire de séance : JANKOWSKI Sandrine

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

AUTORISATION AU MAIRE DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui lui permettent d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au titre du budget 2019, sur le budget principal de la commune et les budgets annexes. Le Conseil autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 dans la limite fixée par le CGCT.

LOTISSEMENT « LE CLOS DE CAUFOUR »

La commission URBANISME/PLU s'est réunie le 16 décembre 2019. Celle-ci propose un prix de vente à 42 €/m² TTC qui s'établit pour chaque lot de la manière suivante :

Numéro du lot	Surface provisoire	Prix du lot T.T.C.
1	1 230 m ²	51 660 €
2	965 m ²	40 530 €
3	835 m ²	35 070 €
4	935 m ²	39 270 €
5	820 m ²	34 440 €
6	900 m ²	37 800 €
7	965 m ²	40 530 €

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente des lots du lotissement « Le Clos de Caufour » à 42 € le m² T.T.C. hors frais de notaire qui seront à la charge des acquéreurs. Il décide que, dans le cas où l'un des acquéreurs ne pourrait donner suite à son projet de construction et serait obligé, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté de céder le terrain acquis, il soit repris par la commune au prix d'acquisition, tous les frais en découlant restant à la charge de l'acquéreur défaillant. Le Conseil Municipal charge l'Office Notarial de Baraqueville à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation des ventes des lots du lotissement et autorise le Maire à fixer les termes et conditions de la vente des lots du lotissement, à effectuer le dépôt de pièces du lotissement et le cas échéant tout dépôt de pièces modificatif au rang des minutes de l'Office Notarial de Baraqueville, et à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

SOUTIEN A LA COMMUNE DU TEIL EN ARDECHE

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche. La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville. Le maire de Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France. La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du Teil. Cette subvention pourrait être d'1€/habitant soit 592 €.

Le Conseil Municipal, décide de s'associer à l'élan national de solidarité et autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 592 € en faveur de la commune de Teil.

PAYS SEGALI COMMUNAUTE

Le dernier conseil de communauté a eu lieu le mardi 17 décembre 2019 à Boussac. La délibération demandée par M. Jean-Marc FABRE, Maire de Castanet, contre l'obligation de proposer un repas végétarien par semaine à l'école prévu par la loi Egalim tant que celle-ci n'est pas appliquée dans son intégralité et notamment l'axe : « permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu digne en répartissant la valeur », a suscité beaucoup d'échanges et suite au débat que cette question soulève, le conseil de communauté n'a pas délibéré.

Ecole :

Concernant la compétence école, lors de la dernière réunion du conseil municipal une délibération a été prise pour la création d'un SIVOS. Monsieur le Maire a été informé par le président de la commission scolaire qu'une réunion avec la Préfète est programmée le mercredi 15 janvier 2020 sur ce point.

Voirie : Monsieur MAUREL et Monsieur BLANC font part de leur mécontentement concernant les travaux réalisés par l'entreprise OLLIVIER TP qui a réalisé les travaux de voirie pour le compte de la communauté à Cussan. Monsieur MAUREL souligne que des travaux sont facturés mais n'ont pas été réalisés, que les directives n'ont pas été suivies par l'entreprise qui a creusé des fossés là où il ne fallait pas mais ne l'a pas fait où c'était spécifié, les tranchées n'ont pas été faites. Il souligne le problème du suivi du chantier par les agents techniques et un manque de communication avec les élus locaux.

QUESTIONS DIVERSES

SMICA : COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 DECEMBRE 2019

Monsieur BLANC Sébastien s'est rendu avec Monsieur le Maire à l'assemblée générale du SMICA. Le syndicat compte 429 adhérents (Communes, département, CCAS, intercommunalités) dont 23 hors département.

SMAEP

Monsieur MAUREL Jacques a participé à l'assemblée générale du SMAEP. Au cours de cette réunion, le RPQS 2018 a été adopté. Concernant les tarifs de l'eau, ceux-ci n'augmenteront pas en 2020.

Concernant particulièrement la commune, il est inscrit dans les projets de travaux de l'année 2020 le renforcement du réseau AEP de Boussac sur le secteur de Drulhe pour un budget prévisionnel de 130 000 €.

BILAN TELETHON 2019

Madame BASTIDE Sabine et Madame OLLIVIER Myriame tiennent à remercier ceux qui se sont investis dans l'organisation de cette journée. Compte tenu des conditions météorologiques particulièrement défavorables, la marche a été fortement perturbée mais 12 marcheurs ont quand même participé, il n'y a eu en revanche aucune promenade à poneys. Le concert n'a pas réuni autant que monde qu'espéré malgré une prestation de qualité. Malgré tout, la commune a récolté 1 070 € de dons.

ORGANISATION JOURNEE DES VŒUX DU 12 JANVIER 2020

Monsieur le Maire fait le point avec les conseillers sur les nouveaux résidents à présenter au cours de la cérémonie de vœux. Ce seront les derniers de l'équipe municipal en place, et Monsieur le Maire remercie chaque conseiller pour son travail et son investissement.
